

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

L'an deux mille treize, le trente mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

- M. Jean-Pierre BRIAULT, absent.
- M. Bernard HERBET, absent.
- M. Jérôme BRACKE, absent.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Véronique BON PEREIRA pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire propose à l'assemblée municipale de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : location de la pâture communale.

**Après en avoir délibéré, les élus acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.**

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2013:**

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Les membres du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

### **Choix du délégué pour le service d'assainissement collectif :**

M. le Maire relate les travaux de la Commission « Sapin » et les multiples réunions de travail. Il rappelle que chaque membre du conseil municipal a reçu plus de 15 jours avant la présente réunion un dossier complet reprenant les diverses propositions et les décisions de la commission.

A l'issue des négociations, la commission propose de retenir l'offre de la société VEOLIA. Les avantages sont multiples : bureaux basés à Albert et à Bapaume, réactivité de l'entreprise confirmée à plusieurs reprises, offre de prix lissée sur l'ensemble de la période de mise en place du service...

M. MILLE adjoint aux finances communales, précise que le contrat sera signé sur une période de douze ans et rappelle qu'il s'agit une délégation de service public. Il ajoute qu'il a également fait une étude comparative de coût entre le service tel qu'il existe actuellement en régie et celui proposé par la société VEOLIA. Il s'avère que le coût total de la facture d'assainissement est très légèrement minoré dans le 2<sup>ème</sup> cas. Cela signifie que les prévisions des divers coûts du service s'avèrent exactes et que nous ne nous sommes pas trompés dans le plan de financement prévisionnel.

M. le Maire propose donc de retenir la proposition de la commission et de conclure avec la société VEOLIA un contrat de délégation de service public concernant le service d'assainissement collectif communal.

Les caractéristiques du contrat (variante n°3) d'une durée de 12 ans sont les suivantes :

- Part fixe du délégataire : 30,00 €/an
- Part variable du délégataire : 1, 5274 €/m<sup>3</sup>

Comprenant le relevé des compteurs, la facturation et le recouvrement.

**Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité (11 voix POUR) de conclure un contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif communal avec la société VEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une durée de 12 années.**

### **Choix de l'entreprise pour la 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'assainissement :**

M. le Maire passe la parole à M. Pascal LEFEBVRE, adjoint chargé des travaux et du personnel qui rappelle les travaux de la commission d'appel d'offres et ses conclusions : Trois entreprises ont répondu à la consultation et un grand écart de prix a pu être constaté entre les différentes propositions.

Après analyse des offres par la société VERDI INGENIERIE chargée de nous assister, celles-ci ont été classées en fonction des différents critères énoncés lors de la consultation et la commission propose de retenir l'offre économiquement la meilleure présentée par l'entreprise COLAS NORD PICARDIE pour un montant total de travaux de 498 652.27 HT.

M. MILLE rappelle que tant que la décision d'attribution de la DETR (subvention d'Etat) ne sera pas confirmée, le marché ne pourra pas être notifié à l'entreprise ; néanmoins nous pouvons dès ce soir choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer les travaux d'assainissement 2<sup>ème</sup> phase à l'entreprise COLAS NORD PICARDIE pour un montant total de 498 652.27 HT décomposé comme suit :**
  - **tranche ferme raccordement des rues (rue Perdu Est, rue de l'église >Est, grande rue Est) pour un montant de 241 961.31 HT**
  - **tranche conditionnelle 1 (OTEU programme 2013) pour un montant de 106 695.76 € HT**
  - **tranche conditionnelle (OTEU programme 2014) pour un montant de 149 995.20 € HT**
- **d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du marché correspondant dès réception de la notification d'attribution de la DETR sur cette opération**

### **Demande de subvention IDEAL pour les illuminations de Noël et le remplacement des branchements plomb :**

M. le Maire passe la parole à M. MILLE, adjoint chargé des finances communales.

Il propose de solliciter une subvention IDEAL (20 % de subvention) dans le cadre de la Pacte du Conseil Général de la Somme pour financer l'achat des illuminations de Noël et les travaux de remplacement des branchements plomb du service de l'eau selon les devis suivants :

- DECOLUM : 7 072.00 HT soit 8 458.11 € TTC
- Entreprise INEO : 2 947.32 HT soit 3 525.81 € TTC
- Entreprise pour les branchements plomb : 31 963.21 HT soit 34 200.63 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de réaliser les travaux d'achat et pose d'illuminations de Noël conformément aux devis DECOLUM et INEO pour un montant total HT de 9 747.55 soit 11 983.81 TTC ;**
- **de réaliser les travaux de remplacement des branchements en plomb du service d'eau conformément au devis de l'entreprise Véolia pour un montant de 31 963.21 HT soit 34 200.63 TTC ;**
- **de solliciter auprès du Conseil Général de la Somme une subvention au titre de IDEAL au taux maximum sur le montant total HT de ces opérations ; de solliciter l'autorisation de préfinancer ces deux opérations.**

**Demande de subvention CIDT pour l'espace rue du Vélodrome et espace ludique jardin d'agrément :**

M. le Maire passe de nouveau la parole à M. MILLE, adjoint chargé des finances communales afin d'expliquer le principe du C.I.D.T (*Contrat d'Investissement Département Territoire*)

Il précise que les projets doivent répondre aux critères fixés par le Département et par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et peuvent être financés à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

Le 1<sup>er</sup> dossier déposé par M. MILLE concerne la poursuite de l'aménagement paysager de l'espace du Vélodrome dans la continuité des travaux réalisés par la ville d'Albert par la rénovation complète de la clôture et l'aménagement paysager des abords du terrain situé sur le territoire d'Aveluy.

Le second dossier concerne la création d'une aire de jeux au jardin d'agrément. Cela consiste en la création d'un espace ludique de plein air afin d'offrir aux différentes tranches d'âge de la jeune population, un éventail d'activités sportives et de loisirs (Terrain de baskets synthétique, terrain de boules, balançoires, toboggan...)

M. Pascal LEFEBVRE, adjoint chargé des travaux et du personnel, prend la parole afin d'expliquer les différents devis des entreprises pour la réalisation de ces travaux :

. devis de l'entreprise Pépinières de Dury pour l'aménagement paysager de l'espace du Vélodrome pour un montant de 34 549.15 HT soit 41 320.78 TTC ;

. devis de l'entreprise AGORESPACE pour la création d'une aire de jeux au jardin d'agrément pour un montant de 33 126.00 HT soit 39 618.70 TTC

. devis de l'entreprise SEDI équipement pour la fourniture et la pose de jeux d'enfants pour un montant de 5 495.00 HT soit 6 572.02 TTC

M. le Maire propose donc de solliciter une subvention CIDT auprès de la communauté de commune du Pays du Coquelicot pour financer les travaux d'aménagement paysager de l'espace rue du vélodrome et la création d'une aire de jeux au jardin d'agrément.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil général de la Somme au titre du Contrat d'Investissement Département Territoire (CIDT) au taux de 25 % du montant HT des dépenses prévisionnelles suivantes :**

- aménagement paysager de l'espace du Vélodrome : 34 549.15 HT
- création d'une aire de jeux : 33 126 .00 HT
- Achat et pose de jeux pour enfant : 5 495.00 HT

#### **Demande de Subvention pour Travaux D'Intérêt Local (STDIL)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention pour travaux d'intérêt local (réserve parlementaire) auprès de M. Stéphane DEMILLY, Député de la Somme pour la réalisation des travaux d'aménagement paysagers de l'espace du Vélodrome.

#### **Devenir du logement communal 10 rue de l'église :**

Suite à une visite du logement communal 10 rue de l'église par les membres du Conseil Municipal, il ressort que d'importants travaux sont à réaliser.

M. le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur ce point : paraît-il judicieux d'effectuer les travaux qui risquent de coûter fort chers avant de trouver un nouveau (bon) locataire ou faut-il s'en séparer ?

M. MILLE rappelle que des travaux importants ont déjà été effectués depuis l'entrée du dernier locataire (véranda, chaudière...) et que de nouveaux gros travaux ne permettraient pas d'espérer un retour sur investissement avant de longues années compte-tenu du loyer espéré.

Par ailleurs, il rappelle qu'actuellement des travaux sont engagés concernant la réfection des murs et du carrelage : travaux devant être réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la société ACTIV'TRAVAUX pour un montant de .

Après en avoir délibéré, les élus décident de demander des devis pour la réhabilitation de la maison afin de leur permettre de prendre une décision définitive lors d'une prochaine séance.

#### **Décisions modificatives :**

M. le Maire passe la parole à M. Dominique MILLE, adjoint chargé des finances communales afin d'expliquer les différentes décisions modificatives qu'il convient d'apporter au budget primitif 2013 :

Elles concernent sur les 3 budgets des reprises de résultats qui ont été arrondies dans les différents budgets et qu'il convient d'ajuster au centime près ainsi qu'une augmentation de crédits pour les travaux de pose d'un columbarium au cimetière (budget commune) et pour le

paiement d'une facture non prévue concernant les redevances pollution à l'Agence de l'Eau  
(budget eau)

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
D.002	Report déficit	- 0,58
6061	Fourniture d'électricité	+ 0,58

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
D.001	Solde d'exécution n-1	- 0,97
R.16	Emprunt phase 2	+ 0,97

### **BUDGET COMMUNE**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
R.002	Report excédent n-1	+ 0,65
D.60612	Energie-électricité	+ 0,65

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
D.2313.11	Achat d'un columbarium	+ 1 273,00
D.2313.25	Aménagement rue du cimetière	- 1 273,00

### **BUDGET EAU**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
R.002	Report excédent n-1	+ 0,47
D.6068	Autres matières et fournitures	+ 0,47

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
D.615	Entretien et réparations	- 8 489,00
D.701249	Redevances pollution	+ 8 489,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ensemble des décisions modificatives sus-évoquées.**

### **Information sur les écoles :**

M. le Maire parle du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 3 juin 2013. Les Maires d'Ovillers la Boisselle, Contalmaison et Pozières étaient présents, par contre les Maires de Mesnil Martinsart et d'Authuille étaient absents.

Lors de ce conseil, a été évoquée la possibilité d'une ouverture de classe à Ovillers la Boisselle mais cette décision ne sera prise que début juillet 2013.

M. le Maire pense que le délai est court pour s'organiser avant la rentrée de septembre 2013. Les cours devront donc être répartis entre les deux enseignantes.

Néanmoins, les commissions « travaux et urbanisme » et « Jeunesse, vie et éducation » se réuniront lundi 3 juin à 17 h 30 et se rendront à la petite école pour trouver une solution pour le dortoir, à savoir soit l'utilisation du 1<sup>er</sup> étage soit celle du préau en y faisant quelques travaux.

M. le Maire propose ensuite d'y réfléchir à long terme afin de trouver une solution pérenne pour les années à venir comme la création d'un RPI ou d'un RPC.

### **Subvention aux associations :**

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR (M. MILLE ne prenant pas part au vote en sa qualité de trésorier de l'association ALFA), les subventions aux associations comme suit :

- Société de chasse : 500 €
- Les rythmiques : 500 €
- Les Barbouilles : 500 €
- ALFA : 500 €
- Les Aînés d'Aveluy : 500 €
- Les Veuves civiles : 50 €
- Le Téléthon : 50 €
- Les œuvres des pupilles : 50 €
- Les donateurs de sang : 50 €
- La ligue contre le cancer : 50 €
- La croix rouge : 50 €
- Les courses du Pays du Coquelicot : 50 €

Le solde du crédit global voté au budget primitif 2013 (3 000 €) étant affecté en réserve.

### **Location de la pâture communale :**

M. le Maire a reçu de Mme DOUIEB une demande de résiliation de bail de la pâture communale en date du 17 mars 2013.

Le 27 mai dernier, il a reçu une demande émanant de M. Franck MAILLARD, demeurant à Aveluy qui souhaite louer la pâture de la commune afin d'y entreposer des moutons. Il propose qu'un premier bail du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 30 septembre 2013 soit conclu avec l'intéressé pour un montant de 13.96 € par mois puis un second sur une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 (date de révision des baux) pour un loyer annuel de 167.55 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la résiliation de Mme DOUIEB et la nouvelle location à M. Franck MAILLARD suivant les conditions évoquées.**

### **Questions diverses :**

- M. le Maire rappelle que le voyage communal 2013 aura lieu le samedi 8 juin. Mmes Marie BUISSET, Dominique BUISSET, Laurence JAMES, MM Christophe BUISSET, Thierry CRAMPON et Pascal LEFEBVRE participeront à l'encadrement des enfants pour cette journée. Par ailleurs, il indique qu'il nommera par arrêté municipal Mme Laurence JAMES, en qualité de régisseur pour ce voyage communal.
- M. le Maire signera le 31 mai une convention de 12 mois avec M. PODEVIN pour un comptage sur la faune à l'étang communal.
- M. Pascal LEFEBVRE demande que l'on fasse un rappel aux habitants sur les heures de tonte des pelouses, l'interdiction des feux et les horaires d'ouvertures du secrétariat de la Mairie. M. le Maire propose de rédiger un flash info. M. MILLE s'en chargera.
- Il demande également que les Présidents d'Association sollicitent l'ouverture de la Mairie quelques jours avant l'utilisation et non pas en dernière minute. Un rappel leur sera adressé.
- M. LEFEBVRE s'étonne que la page consacrée à Aveluy soit réduite à quelques lignes dans le livret cantonal distribué récemment dans toutes les communes du canton. M. MILLE répond que nous n'avons pas répondu au questionnaire qui avait été adressé en mairie. Les informations ont donc été puisées sur le site de la communauté de communes du Pays du Coquelicot.
- M. LEFEBVRE indique que les coussins Berlinois rue du Bois devraient être réparés le vendredi 31 mai 2013.
- M. Bernard DENIS attire l'attention de M. le Maire sur le fait de savoir s'il marierait des personnes de même sexe le cas échéant. M. le Maire répond qu'il appliquerait la loi votée par les élus de la République.
- M. DENIS annonce qu'il cesse de gérer la section marche de l'association ALFA et va rendre la clef de la Mairie au secrétariat le lundi 3 juin 2013. M. Didier BENZI organisera les marches du Pays du Coquelicot 1 à 2 fois par an.
- Mme Catherine COUROUBLE s'inquiète de l'image esthétique aux abords du forage du Syndicat du Plateau Picard Nord rue du Bois (présence de barrières en béton).

- M. Thierry CRAMPON rappelle que la kermesse des écoles aura lieu le samedi 29 juin 2013 et que le carnaval aura lieu le dimanche 16 juin 2013. Il précise que le char communal sera exposé sur la place du village le dimanche matin si les cieux sont cléments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.